

<https://www.ameSSI.org/Carriere-de-Loic-Le-Ribault>

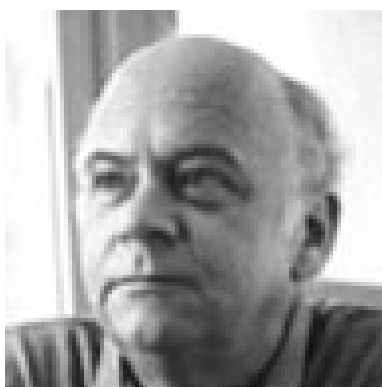


# Carrière de Loïc Le Ribault

- CHERCHEURS-SAVANTS-DECOUVERTES

- Loïc LE RIBAUTL

-



Date de mise en ligne : jeudi 15 avril 2004

---

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

---

**Titulaire d'une licence ès Lettres (1970), d'un doctorat de Troisième Cycle en Sédimentologie (1973) et d'un Doctorat d'État es Sciences (1980), il est également lauréat de la Fondation de la Vocation (1972), Premier prix national de la Création d'Entreprise Innovante (1983), lauréat du Forum européen des Créateurs d'entreprises (1984) et Aquitain de l'Année (1987). De 1983 à 1991, il est expert en microanalyse près la Cour d'Appel de Bordeaux, puis agréé par la Cour de Cassation.}}**

## Sommaire

- [Auteur de nombreux ouvrages et de nombreuses publications scientifiques sur la sédimentologie, l'exoscopie, la microanalyse et la criminalistique, il a été invité à faire plus de 300 conférences en Europe, aux États-Unis, au Canada et en Afrique dans des universités, des services de police, des tribunaux, des associations scientifiques, etc.](#)
- [La presse écrite, la radio et la télévision ont consacré des centaines d'articles, de reportages et d'émissions à ses différentes activités.](#)
- [CARRIÈRE](#)
- [L'EXOSCOPIE DES QUARTZ](#)
- [LE C.A.R.M.E.](#)
- [LA RÉNOVATION DE LA POLICE SCIENTIFIQUE](#)
- [Le Ribault est devenu un dangereux gêneur](#)
- [LES ORGANO-SILICIES ET LE "G5"](#)
- [Un journal français publie la nouvelle, s'étonnant que la France ne soit pas capable de faire la même chose.](#)
- [LA REPONSE](#)
- [SITUATION ACTUELLE](#)

## Table des matières

- [Auteur de nombreux ouvrages et de nombreuses publications scientifiques sur la sédimentologie, l'exoscopie, la microanalyse et la criminalistique, il a été invité à faire plus de 300 conférences en Europe, aux États-Unis, au Canada et en Afrique dans des universités, des services de police, des tribunaux, des associations scientifiques, etc. La presse écrite, la radio et la télévision ont consacré des centaines d'articles, de reportages et d'émissions à ses différentes activités.](#)
- [CARRIÈRE](#)

- [L'EXOSCOPIE DES QUARTZ](#)
- [LE C.A.R.M.E.](#)
- [LA RÉNOVATION DE LA POLICE SCIENTIFIQUE](#)
- [Le Ribault est devenu un dangereux gêneur](#)
- [LES ORGANO-SILICIES ET LE "G5"](#)
- [Un journal français publie la nouvelle, s'étonnant que la France ne soit pas capable de faire la même chose.](#)
- [LA REPONSE](#)
- [SITUATION ACTUELLE](#)

>

**Auteur de nombreux ouvrages et de nombreuses publications scientifiques sur la sédimentologie, l'exoscopie, la microanalyse et la criminalistique, il a été invité à faire plus de 300 conférences en Europe, aux Etats-Unis, au Canada et en Afrique dans des universités, des services de police, des tribunaux, des associations scientifiques, etc.**

**La presse écrite, la radio et la télévision ont consacré des centaines d'articles, de reportages et d'émissions à ses différentes activités.**

## CARRIÈRE

### L'EXOSCOPIE DES QUARTZ

En 1970, il met au point une méthode d'analyse révolutionnaire des sables (L'exoscopie), qui permet de retracer l'histoire géologique et la provenance de ceux-ci par leur examen au microscope électronique à balayage. A 24 ans, il fait sur ce sujet sa première communication à l'Académie des Sciences, qui sera suivie de nombreuses autres.

Malgré ses demandes, il ne reçoit jamais la moindre subvention d'État pour poursuivre ses travaux et c'est grâce à l'attribution d'une bourse privée accordée par la Fondation de la Vocation en 1972 qu'il peut terminer sa thèse.

Dès 1975, il est reconnu comme le « chercheur ayant réalisé les plus importantes applications du microscope électronique en sédimentologie », et celui « ayant, par ses publications, plus fait que n'importe quel discours officiel pour la promotion de la langue française dans la communauté scientifique internationale ».

Aujourd'hui, l'exoscopie est appliquée dans le monde entier aussi bien en sédimentologie qu'en géologie minière, exploration pétrolière, archéologie, océanographie, travaux publics et criminalistique.

## LE C.A.R.M.E.

Responsable du service de microscopie électronique de la société TOTAL de 1973 à 1981, il quitte son emploi pour créer le C.A.R.M.E. 1, premier laboratoire privé du monde spécialisé en microanalyse, qui compte bientôt une équipe pluridisciplinaire de 30 techniciens et ingénieurs de haut niveau. Le laboratoire devient rapidement célèbre en résolvant, pour le compte de sociétés privées et d'organismes publics, les problèmes les plus complexes dans des domaines tels que la biologie, l'électronique, la métallurgie, la chimie, la géologie, les oeuvres d'art, l'aéronautique, l'armement, la recherche médicale et bien d'autres encore.

Une fois encore, aucun crédit d'État n'est accordé à Le Ribault pour développer son laboratoire mais, en 1985, le Conseil régional d'Aquitaine et l'Université de Bordeaux aident à financer (avec des fonds publics !) l'implantation d'une société américaine concurrente (I.C.E.) à trente kilomètres à peine du C.A.R.M.E....

## LA RÉNOVATION DE LA POLICE SCIENTIFIQUE

Dès 1982, les méthodes mises au point par Le Ribault vont totalement rénover la police scientifique française, qui n'avait pas évolué depuis un demi-siècle.

Pendant dix ans, il sera ainsi amené à former 2 environ 400 enquêteurs de la police et de la gendarmerie pour leur apprendre à ne pas polluer les scènes de crime et collecter correctement les indices microscopiques pour analyses ultérieures au microscope électronique.

Il traite plus de 1500 affaires criminelles, aussi bien pour le compte de magistrats que pour le F.B.I.3 ou la D.S.T.4., et le C.A.R.M.E. sert de laboratoire de prestige au ministère de l'Intérieur5.

Bientôt, le succès du C.A.R.M.E. est tel qu'en 1987 le ministère de l'Intérieur est contraint de rénover ses propres laboratoires en copiant purement et simplement les méthodes et les techniques mises au point par Le Ribault, ainsi que les brevets déposés par lui. La raison officiellement donnée est que la puissance de Le Ribault devient trop importante, et que les expertises en criminalistique doivent être réservées aux services publics.

Mais la véritable raison est que le C.A.R.M.E. est réputé pour son indépendance et que des avocats et des familles de victimes lui confient de plus en plus d'affaires dans lesquelles l'État français est impliqué.

## Le Ribault est devenu un dangereux gêneur

Rapidement, il est censuré sur les radios et les chaînes de télévision publiques, tandis que le ministère de l'Intérieur mène contre lui une intense campagne de désinformation, et même de diffamation. Parallèlement, du jour au lendemain, les magistrats cessent de confier des expertises au C.A.R.M.E. Les directions de la gendarmerie et de la police vont jusqu'à publier ses ouvrages techniques sous leur nom... et ré-inventent l'exoscopie !...

Incapable de résister à une telle offensive, Le Ribault est contraint de fermer les portes de son laboratoire en septembre 1991. « On ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs », déclare froidement à la presse un responsable du ministère de l'Intérieur.

Caution personnelle des emprunts de son laboratoire, Le Ribault perd en quelques mois plus de 10.000.000 de francs. Sa maison, ses meubles, ses collections, sa bibliothèque, sont vendus aux enchères, ainsi que le matériel du C.A.R.M.E., racheté pour une bouchée de pain par la gendarmerie qui l'utilise pour créer son propre laboratoire ! Déclaré en faillite, Le Ribault est condamné à 15 ans de privation de droits civiques.

En mai 1991, il a porté plainte contre le ministère de l'Intérieur pour contrefaçon de brevet, plagiat, diffamation et concurrence déloyale. « La plainte de Le Ribault me fait penser à une piqûre de fourmi sur le dos d'un éléphant », déclare le directeur de la police scientifique française 7 . De fait, neuf ans plus tard, le procès n'est toujours pas programmé au tribunal de grande instance de Paris...

## LES ORGANO-SILICIÉS ET LE "G5"

Au cours de ses recherches sur les grains de sable, Le Ribault avait découvert que certaines solutions riches en silicium organique naturel sont très efficaces dans le traitement d'affections diverses. En 1982, il rencontre Norbert Duffaut, chimiste à l'université de Bordeaux, qui, dès 1957, a découvert les mêmes propriétés thérapeutiques en utilisant des molécules de silicium organique de synthèse.

Les deux chercheurs réalisent qu'ils ont un objectif identique et, treize ans durant, travaillent ensemble, traitant plusieurs milliers de malades, essayant sans répit de perfectionner leurs molécules.

En 1987, par lettre enregistrée devant huissier, ils informent le ministre de la Recherche (Jacques Valade) qu'ils ont obtenu avec une de ces molécules des résultats intéressants dans le traitement du SIDA, et qu'il serait souhaitable de la tester sans délai en ce qui concerne cette affection. Treize ans plus tard, le ministre n'a toujours pas répondu !

En dépit des résultats obtenus et de nombreuses publications scientifiques, les autorités médicales françaises refusent systématiquement d'agréer en tant que médicament les molécules à base d'organo-siliciés.

En novembre 1993, Duffaut est découvert mort, empoisonné dans son lit dans de très étranges conditions, et l'enquête conclut au suicide. Le Ribault reste seul.

En 1994, il met au point une nouvelle molécule de la même famille que les précédentes, mais buvable et encore plus efficace, qu'il appelle "G5" . Rapidement, celle-ci devient très connue dans le monde médical, et de nombreux médecins commencent à l'utiliser.

Informés de cette découverte, des responsables de laboratoires pharmaceutiques rencontrent Le Ribault et lui offrent 10.000.000 de francs pour acheter ses brevets afin de ne pas utiliser le G5, trop efficace et pas assez coûteux.

Révolté, Le Ribault refuse et décide de publier ses résultats dans le presse (Sud-Ouest Dimanche) le 8 octobre 1995 (après vérification du dossier « G5 » par le journaliste durant 4 mois). Immédiatement, des milliers de patients abandonnés par la médecine orthodoxe affluent pour être traités par les médecins travaillant avec Le Ribault et se procurer du G5.

Malgré cela (ou à cause de cela...), en janvier 1996, l'Ordre des médecins et celui des pharmaciens portent plainte contre le chercheur, tout en persistant dans leur refus de lancer la moindre expérimentation officielle.

Le Ribault décide alors de partir à l'étranger et, le 18 mars 1996, s'envole vers les Caraïbes britanniques. Dès le

mois de juin, les gouvernements de la Dominique et d'Antigua & Barbuda accordent au G5 les agréments officiels en tant que médicament.

# Un journal français publie la nouvelle, s'étonnant que la France ne soit pas capable de faire la même chose.

Le lendemain de la publication de l'article, la police française arrive en force (six inspecteurs) et perquisitionne la maison de la mère de Le Ribault, saisit les dossiers sur le G5 et interroge la vieille dame (85 ans) pendant 5 heures. Le soir même, elle tombe malade et meurt quinze jours plus tard. La police l'attendant au cimetière, Le Ribault ne peut assister à l'enterrement de sa mère.

Trois mois plus tard, il rentre en France pour essayer une nouvelle fois d'obtenir les agréments officiels pour le G5. Mais un mandat d'amener a été lancé contre lui et il est immédiatement incarcéré le 12 décembre, en dépit du fait que pas une seule plainte de client n'ait été déposée contre lui.

Il est emprisonné deux mois dans des conditions très dures (isolement complet, pas de chauffage, pas de carreaux à la fenêtre tandis qu'il neige et gèle dehors), la principale raison donnée par le juge (Alain Reynal) étant qu'il est nécessaire de... le protéger !

Pendant ce temps, le juge reçoit de nombreuses plaintes lancées par des patients contre les escrocs vendant du G5 de contrefaçon et des centaines de lettres de patients soutenant Le Ribault. Étrangement, toutes les plaintes sont mises dans le dossier d'accusation de Le Ribault, les escrocs ne sont nullement inquiétés, et toutes les lettres de soutien sont égarées...

Le Ribault est libéré le 14 février 1997 par décision de la Chambre d'Accusation, contre l'avis du juge d'instruction qui persiste à vouloir le maintenir en détention.

Mais il demeure soumis à un strict contrôle judiciaire et ses papiers d'identité ne lui sont pas rendus. Assigné à résidence, il lui est interdit de quitter le département de la Gironde, de se rendre dans sa famille en Bretagne et à plus forte raison de retourner aux Caraïbes pour y poursuivre son oeuvre.

Pendant ce temps, de nombreuses sociétés (la plupart appartenant au milieu marseillais) commencent à vendre officiellement du G5 de contrefaçon et sont autorisées à publier des publicités dans la presse, en dépit du fait que le juge possède les preuves officielles que certains des produits ainsi vendus sont hautement toxiques.

Deux mois durant, Le Ribault essaie de comprendre l'étrange mansuétude de la police et de la justice envers les dangereux escrocs, et la persécution pour le moins étrange dont il est l'objet.

## LA REPONSE

Le 4 avril 1996, un autre juge d'instruction demande à Le Ribault d'essayer de rattraper un dossier criminel raté (volontairement ?) par les laboratoires de police (Affaire Chanal). Celui-ci découvre alors les preuves écrites et officielles de l'incroyable coup monté dont il a fait l'objet : pour éliminer le C.A.R.M.E. et son fondateur, le ministère de l'Intérieur a falsifié de nombreux dossiers criminels (au moins une centaine) !

A partir de ce moment, afin d'effectuer sa mission, Le Ribault doit donner de nombreux coups de téléphone à divers palais de justice et services de police et de gendarmerie.

Quatre jours plus tard, la police revient pour l'arrêter de nouveau, suite à un dossier monté de toutes pièces par la direction centrale de la police judiciaire. Il a juste le temps de s'enfuir de France pour se réfugier en Belgique, au Luxembourg, dans l'île de Jersey (où en un an il traite plus de 2000 patients 8 ) et enfin en République d'Irlande.

Le premier rapport 9 de Le Ribault est officiellement remis au juge en novembre 1997, et un journal français en publie les conclusions 10 . Elles sont si incroyables qu'une conférence de presse est organisée par le journal. Immédiatement, le ministère de l'Intérieur intervient auprès de tous les médias pour interdire la diffusion de l'information : pas un seul article ne paraît sur le sujet, et le journaliste reçoit des menaces de mort.

Deux jours après la parution du Courrier Picard, la police française arrête le principal collaborateur belge de Le Ribault à la frontière et le place en garde à vue pendant trente heures.

Le 18 décembre, c'est la police belge qui investit la maison de ce collaborateur, pensant y trouver Le Ribault, et saisit tous les documents qu'elle peut trouver.

Depuis ce jour, sur ordre d'un juge d'instruction de Neuchâteau, ce sont des gardes champêtres (!) belges qui saisissent tout le courrier qui est adressé en Belgique à Le Ribault, y compris les dossiers médicaux, et ce en infraction avec l'article n° 8 de la Convention européenne des Droits de l'homme.

Parce qu'ils ne sont pas informés d'un tel détournement, certains patients souffrant de maladies graves et en cours de guérison par utilisation de G5 (preuves médicales à l'appui) ne reçoivent plus le produit dont ils ont besoin sans interruption de traitement, et au moins deux d'entre eux sont décédés.

## SITUATION ACTUELLE

Réfugié en Irlande en octobre 1998, Le Ribault crée avec l'aide d'amis fidèles une structure appelée LLR-G5 Ltd 11 , qui fabrique le G5 sous son contrôle personnel et expédie le produit dans le monde entier avec la collaboration des postes irlandaises.

LLR-G5 Ltd est la seule structure au monde diffusant du G5 authentique. Aucune autre société ne bénéficie des agréments de Le Ribault pour fabriquer ou diffuser du G5, même si de nombreuses structures commerciales ou faux laboratoires n'hésitent pas à se recommander de lui, utiliser ses publications scientifiques, ou produire sa photographie et même sa signature.

En outre, pour toutes les raisons évoquées dans ce texte, Le Ribault a décidé de porter plainte contre la France devant la Cour européenne des Droits de l'homme.

- 1 Centre d'Applications et de Recherches en Microscopie Électronique
- 2 Gracieusement...
- 3 Police fédérale américaine.
- 4 Direction de la Surveillance du Territoire (= services de contre-espionnage français), dont le Préfet a, en 1982,

adressé une lettre à Le Ribault pour le remercier de sa collaboration dans la neutralisation d'agents étrangers.

- 5 Lorsque des ministres de l'Intérieur ou des hauts fonctionnaires de police étrangers (Brésil, Maroc, Mexique, pays du Golfe, etc.) viennent en France, le S.C.T.I.P. (Service de Coopération Technique International de la Police) leur fait systématiquement visiter le C.A.R.M.E., puisque les laboratoires de police français sont inexistant. Ce que Le Ribault ignore, c'est que le S.C.T.I.P. présente son laboratoire comme étant le centre de recherches... du ministère de l'Intérieur ! En novembre 1986, le ministère organise à Paris le Séminaire International de Police, où sont conviés une trentaine de ministres et de hauts responsables de polices étrangères. La police française n'ayant toujours aucune nouveauté à présenter, Charles Pasqua invite Le Ribault à présenter ses méthodes de travail. Là encore (avant son arrivée puis après son départ...), il sera présenté comme le responsable du Centre de recherches du ministère de l'Intérieur...
- 6 Notamment des affaires dans lesquelles l'armée française est impliquée ou au moins suspectée (« La Jonque » (chalutier coulé par un « objet » sous-marin), « La Maison des Têtes » (détruite par un missile égaré), etc.), des affaires anciennes ou récentes dans lesquelles la police française a fabriqué ou truqué des preuves (Seznec, Boulin, Pinault, Marletta, Miss et Thiennot, Dominici), des affaires embarrassantes pour le ministère des Affaires étrangères (l'exécution truquée des Ceausescu, l'assassinat de Robert Maxwell, la mort de Lagadec, infirmière bretonne torturée puis assassinée par l'armée régulière du Salvador), la dénonciation des expertises illégales faites par les laboratoires de police et celle du considérable enrichissement personnel de leur directrice Michèle Rudler (révoquée en 1996), la réalisation d'analyses pour le compte de diverses associations concernant des problèmes de pollution que le(s) gouvernement(s) français souhaitai(en)t tenir secrets (la preuve de la contamination de la France par les émanations dues à l'explosion de Tchernobyl (les autorités supposées responsables ayant déclaré que la France avait été le seul pays européen épargné par cette pollution !...), la pollution de la côte à proximité de l'usine de retraitement de La Hague, la dissolution par l'eau de mer des fûts en verre contenant des déchets radioactifs et jetés dans les fosses océaniques, etc.

7 Olivier Foll qui, devenu ultérieurement Directeur de la Direction centrale de la Police judiciaire, sera limogé en 1996 parce qu'il n'avait même pas les titres requis pour être simple officier de police judiciaire !

8 Reportage diffusé sur le sujet après enquête par la télévision de BBC Southwest le 17 novembre 1998 (18 h 30).

9 Concernant la fameuse affaire dites des « disparus de Mourmelon ».

10 Le Courrier Picard. Journaliste : Jean-Marc Rocca-Serra (tél. :03.44.40.04.44). Articles des 9 et 10 décembre 1997.